Le continuum éducatif de sécurité routière

En milieu scolaire

Attestation de première éducation à la route
APER

Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 classe de 5ème
ASSR1

Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 classe de 3ème
ASSR2

Demi journée obligatoire de sécurité routière pour tous les entrants en lycée et en CFA
ASSR2 / ASR

Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3 | Cycle 4 | Lycée et CFA

École | Collège

3 ans | 6 ans | 11 ans | 15 ans | 18 ans | 21 ans

Tout au long de la vie

Savoir rouler à vélo
(SRAV)
Objectif : bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège .
Public : enfants âgés de 6 à 11 ans
Auprès de qui se renseigner ?
Les écoles, les collectivités territoriales, les associations, les coordinations de sécurité routière en préfecture.

ASR (attestation de sécurité routière)
Examen obligatoire pour obtenir un 1er titre de conduite pour les candidats non détenteurs de l'ASSR 2 et âgés de moins de 21 ans. Passation dans un GRETA.

Permis AM (cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur)
Permet de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur. Obtention : formation théorique (accessible avec l'ASSR 1, l'ASSR 2 ou l'ASR) et après une formation pratique de 8 heures.

Permis de conduire
Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) en conduite accompagnée à partir de 15 ans.
Âge légal d'obtention du permis fixé à 18 ans.